

# RÈGLEMENT 2021 DU TRAIL DES TRANCHÉES® VIRTUEL

*Ce règlement s'impose à tous les participants inscrits aux trois épreuves adultes du Trail Des Tranchées® virtuel.*

Historiquement créé en la mémoire des Poilus qui se sont battus sur le Champ de Bataille de Verdun, le Trail des Tranchées® est devenu, grâce à vous, un événement incontournable de notre territoire.

Avec une crise sanitaire qui perdure, le Trail des Tranchées devient en 2021, pour la sécurité de tous, un trail virtuel. L'objectif numéro 1 est de continuer à prodiguer ce devoir de Mémoire, si important, sans oublier les valeurs habituelles de l'événement... Commémorer, découvrir, respecter, s'amuser et transpirer ! Nous comptons sur vous pour faire vivre, à travers votre Trail des Tranchées virtuel, ces belles valeurs tout en respectant les mesures sanitaires en vigueur.

Organisateur: La SA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE TOURISTIQUE GRAND VERDUN, située Place de la Nation, 55100 Verdun Cedex, inscrit sous le N° SIRET 813678638 00012,

Représentée par Monsieur Jean-François THOMAS, son président, et par Joël NOGIER, son Directeur, dénommée ci-dessous par « SEML Touristique du Grand Verdun ».

Inscription en ligne à partir du 5 Février 2021 sur [www.traildestanchees.com](http://www.traildestanchees.com) jusqu'au 21 Mars 2021 à 23h59.

Objectif :

Courir entre le 22 et le 28 Mars 2021 la distance de votre choix 15Km, 32Km, 55Km dans le lieu et le parcours de votre choix.

Concept :

Réalisation a minima d'une course dans le (ou les) lieu(x) de son choix, sans heure fixe, dans les limites du calendrier fixé et le cadre strict imposé par le confinement.

- Du 22 et le 28 Mars 2021 : 7 jours pour réaliser votre course dans la ville et le parcours de votre choix.
- Les épreuves : 15Km, 32Km, 55Km COURSES CONNECTÉES
- Courez selon les règles en vigueur de sécurité sanitaire tout en respectant la Charte du coureur du Trail des Tranchées® virtuel.



- Enregistrez votre performance (temps + distance) soit grâce à votre application running ou à votre montre GPS, soit en le saisissant vous-même au format HH:MM:SS au plus tard le 28 Mars 2021 à 23h59.
- Pour les 20 premiers de chaque course le fichier GPX sera en revanche demandé.

## ARTICLE 1 : Dates, participants et distances

Dates : A partir du 22 Mars 2021 à 00h01 jusqu'au 28 Mars 2021 à 23h59.

Participants : adultes pour toutes les distances. Les athlètes de 16 et 17 ans ne pourront s'inscrire que sur le 15 km.

ÉPREUVES : 15Km - 32Km - 55Km

LIEU : où que vous soyez.

TARIF : GRATUIT

Les participants téléchargent l'application de leur choix (gratuit) ou utilisent leur montre connectée pour enregistrer leur performance.

- APPLIS : Runkeeper / Strava / Endomondo
- MONTRES : Garmin / Polar / Tomtom sports

La montre connectée n'est pas obligatoire pour participer. Toutefois, comme le rappelle le préambule, le fichier GPX sera en revanche demandé pour les 20 premiers de chaque course.

## ARTICLE 2 : Engagements

Les participants s'engagent en s'inscrivant sur le site internet [www.traildestranchees.com](http://www.traildestranchees.com). En cochant la case prévue à cet effet (obligatoire), chaque participant s'engage à avoir lu et à accepter le règlement de l'événement. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 21 Mars 2021 à 23h59.

Inscription gratuite pour tous les participants.

Une fois la procédure d'inscription achevée, le participant recevra par email, une confirmation d'inscription de la part de Protiming (plateforme d'inscription de l'événement), ainsi que son dossard à télécharger.

Toute inscription nécessite l'acceptation et le strict respect de la charte du coureur annexée au présent règlement. La SEML Touristique du Grand Verdun, organisateur de l'événement, n'est en aucun cas responsable du non-respect par un coureur du cadre légal imposé par le confinement.

## ARTICLE 3 – Assurance, Forme Physique

Cette course n'est pas une compétition officielle ; les inscrits y participent sous leur entière responsabilité. En ce sens, chaque participant déclare être titulaire d'une police d'assurance individuelle accident adaptée à ses besoins, en cours de validité, couvrant notamment les dommages corporels, ainsi que d'une assurance responsabilité civile le couvrant pour tout dommage qu'il pourrait occasionner lors de sa course, en cours de validité.

L'organisateur, SEML Touristique du Grand Verdun, décline toute responsabilité en cas de dommages (vols, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants pendant le déroulement des courses. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement.

La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun. Il est également rappelé que l'activité physique liée à cette course demande un entraînement adapté. Le participant doit être apte physiquement et mentalement à pratiquer la course à pied. L'organisateur préconise au participant de consulter un médecin afin de valider ce précédent point. En aucun cas, l'organisateur, SEML Touristique du Grand Verdun, ne serait tenu responsable de l'état physique et mental du participant ou d'un accident survenu sur son parcours. La SEML Touristique du Grand Verdun ne serait tenu responsable de l'état des parcours empruntés par les participants et n'engage donc pas sa responsabilité à cet égard.

## ARTICLE 4 : RÉSULTATS ET CLASSEMENT

Les participants déclareront leurs temps et nombre de kms associés en une fois sur le lien envoyé dans le mail de confirmation d'inscription de Protiming.

Pour enregistrer son temps en ligne et participer au classement, le coureur devra saisir son temps au plus tard dimanche 28 Mars 2021 à 23h59.

Un classement provisoire des coureurs sera consultable sur [www.protiming.fr](http://www.protiming.fr) . **Ce classement n'a aucune valeur officielle.**

Le classement définitif sera mis en ligne le lundi 29 Mars 2021 sur [www.traildestranchees.com](http://www.traildestranchees.com) .

## ARTICLE 5 : RÉCOMPENSES

Chaque participant pourra à l'issue de la course télécharger son diplôme sur [www.traildestranchees.com](http://www.traildestranchees.com) .



L'organisateur, SEML Touristique du Grand Verdun, récompensera les 3 premiers (hommes et femmes confondus) de chaque course. Les 9 récompensés recevront, par voie postale, un pack collector du Trail des Tranchées®.

## ARTICLE 6 : ANNULATION

L'Organisateur, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, se réserve le droit de modifier les modalités d'organisation de l'évènement, sans que les participants puissent prétendre à un quelconque dédommagement que ce soit, notamment en cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral ou pour tout motif indépendant de sa volonté.

## ARTICLE 7 : DROIT À L'IMAGE

Chaque participant pourra tagger une photo de lui-même avec le dossard de l'évènement avec le #..... au plus tard le dimanche 28 Mars 2021 23h59.

Chaque concurrent autorise l'organisateur à utiliser son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive lors de la manifestation, et ce sur tout support (site internet, réseaux sociaux, brochures, vidéos, ...) en vue d'une exploitation à des fins promotionnelles et commerciales, une fois la manifestation passée et ce pour une durée indéterminée pour l'organisateur et ses partenaires.

## ARTICLE 8 : Données personnelles

Dans le cadre du Trail des Tranchées® virtuel 2021, la SEML Touristique du Grand Verdun est susceptible de collecter et de traiter des données à caractère personnel vous concernant.

L'Office de Tourisme du Grand Verdun est attaché au respect des règles de protection de la vie privée de ses coureurs, prospects et visiteurs de ses sites internet et mobile.

L'ensemble des traitements de données personnelles mis en œuvre dans le cadre des services respecte la réglementation générale de la protection des données (RGPD) applicable en matière de protection des données personnelles.

Les informations recueillies par la SEML Touristique du Grand Verdun pour le Trail des Tranchées® virtuel 2021 sont nécessaires au traitement de votre inscription. Elles



sont utilisées par les opérateurs du Trail des Tranchées® en charge du traitement de votre demande d'inscription ou par le service Communication/Web pour vous envoyer les informations (newsletter et emailing par exemple) concernant le Trail des Tranchées®. Vous pourrez toutefois à tout moment vous désinscrire de ces lettres d'informations grâce au lien contenu dans l'une d'entre elle ou en le signalant par mail à [contact@traildestranchees.com](mailto:contact@traildestranchees.com). Notez toutefois, que votre désinscription vous expose à ne plus recevoir les informations nécessaires au bon déroulement de votre inscription ou de votre course sur le Trail des Tranchées®

Important : Les informations recueillies vous concernant font également l'objet d'un traitement informatique destiné à notre structure pour les finalités de promotion touristique de notre territoire, l'élaboration de statistiques de fréquentation, enquête de satisfaction, gestion de la relation client.

L'Office de Tourisme du Grand Verdun s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données, effectués à partir des sites [www.traildestranchees.com](http://www.traildestranchees.com) ou [www.protiming.fr](http://www.protiming.fr) soient conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés (dispositions de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et le Règlement Général sur la Protection des Données « Règlement UE 2016/679 » ou « RGPD »).

Conformément à cette loi vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à : SEML TOURISTIQUE DU GRAND VERDUN, Place de la Nation 55100 Verdun - [contact@tourisme-verdun.com](mailto:contact@tourisme-verdun.com).

Les données nominatives ne sont ni cédées, ni louées à des tiers.

Les données sont conservées sauf sur demande de votre part.

Vous pouvez donc, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la [CNIL](http://www.cnil.fr).

# LA CHARTE DU COUREUR DU TRAIL DES TRANCHEES<sup>®</sup> VIRTUEL

CHAQUE PARTICIPANT S'ENGAGE À :

RESPECTER LES MESURES SANITAIRES :

- ✓ Courir seul(e) dans le respect strict du cadre sanitaire légal en vigueur en appliquant les gestes barrières.
- ✓ Ne pas courir si vous présentez des symptômes du COVID-19 ou si vous avez présenté les derniers symptômes du COVID-19 il y a moins de 7 jours à compter de la date de l'événement.
- ✓ Courir en extérieur en portant le dossard : le but étant de se rapprocher au maximum de l'événement habituel, à savoir en pleine nature.
- ✓ Ne pas cracher.

AVOIR UN COMPORTEMENT ÉCO-RESPONSABLE

Ne pas jeter vos déchets sur la voie publique.

Respecter et laisser les lieux publics propres.

Jeter votre dossard papier dans une poubelle de tri.

Privilégier une gourde d'eau réutilisable plutôt qu'une bouteille plastique à usage unique.

Préférer la douche au bain, après l'effort.

Bonne course à tous !!